

**Programme Européen MED-URBS - Transports Publics Urbains -
Aide à la définition d'une politique de transports dans les villes de TEL-AVIV
et GAZA - Intervention de l'Association Energie-Cités - Versement
d'une avance complémentaire**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 15 mai 1995, le Conseil Municipal de Besançon confiait à l'Association Energie Cités la gestion financière d'une partie de la subvention obtenue de la Communauté Européenne, dans le cadre d'un programme de coopération concernant «l'aide à la définition d'une politique des transports urbains dans les villes de TEL-AVIV (Israël) et GAZA (Territoires Autonomes Palestiniens)».

Ce programme est arrivé à son terme et lors d'une rencontre qui s'est tenue à Strasbourg les 21 et 22 novembre dernier, a fait l'objet d'un rapport final d'activités, très détaillé, qui a été adressé à la Commission Européenne le 29 novembre 1995.

Par application de cette délibération du 15/05/1995, une première avance de 800 000 F a été consentie à l'association Energie-Cités.

Au regard du bilan financier final et des justificatifs annexés, il convient de procéder à un versement complémentaire de 200 000 F, pour permettre de régler les derniers engagements de nos villes partenaires (Erlangen, Leicester, Strasbourg, Tel-Aviv et Gaza).

Ce complément d'avance interviendra dès l'obtention du solde de la subvention de la Communauté Européenne qui s'élève à 415 000 F.

Le Conseil Municipal est invité à donner son accord sur ces dispositions et à ouvrir en conséquence au budget supplémentaire de l'exercice courant un crédit de 200 000 F en recettes et en dépenses au chapitre 913/2764.95060.35000.

M. LE MAIRE : C'est un programme qui a été approuvé par la Commission Européenne à hauteur de 1 891 000 F.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins deux abstentions, en décide ainsi.

Visa préfectoral du 16 février 1996.